

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale annuelle des parents, tenue à l'école
Sainte-Thérèse,
562, 1^{re} Rue Est, Amos (Québec), J9T 2H4
le lundi 31 août 2015 à 9 h 30

PRÉSENCES

M. Michel Picard, directeur

82 parents sont présents dans le gymnase et assistent à l'assemblée générale annuelle.

**MOT DE BIENVENUE DE
LA DIRECTION.**

Le directeur d'école remercie les parents de s'être déplacés en si grand nombre.

Il rappelle que cette formule utilisée pour une quatrième année permet d'avoir plus de gens à cette rencontre qu'en soirée.

**ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR**

CE-0497-15 IL EST RÉSOLU sur proposition de
Madame Geneviève Bourgeois,
QUE l'ordre du jour de cette réunion soit adopté
tel que rédigé.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TENUE LE 29 AOÛT 2014**

Le directeur résume le procès-verbal de l'an dernier.

CE-0498-15 IL EST RÉSOLU sur proposition de
madame Isabelle Falardeau,
QUE le procès-verbal du 29 août 2014 de l'école
de Sainte-Thérèse soit adopté tel quel.

ADOPTÉE.

**FONCTION ET POUVOIR
DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Le directeur résume les fonctions et pouvoirs du conseil.

Il présente les membres du CE 2014-2015.

**ÉLECTION DES PARENTS
AU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Nomination du président d'élection

Le directeur fait office de président.

Postes disponibles : trois représentants de parents pour deux ans et deux représentants de la communauté pour un an.

Les personnes suivantes sont intéressées à faire partie du conseil :

Madame Vanessa Gingras-Falardeau

Madame Yolaine Lavoie

Madame Geneviève Bourgeois

Madame Caroline Dufresne

Madame Marie-Michèle Gagnon

Fermeture des élections.

Madame Josée Dubé propose que les parents membres décident entre eux qui seront les représentants parents et les représentants de la communauté. Il n'y aura donc pas d'élection puisque que le nombre de personnes est adéquat.

Madame Josée Dubé, membre du conseil d'établissement, explique également le rôle du conseil. Elle invite les gens à y participer, non seulement comme membre, mais aussi comme parent. On peut y assister en tout temps car les assemblées du CE sont publiques.

**PREMIÈRE RENCONTRE
DU CONSEIL**

La première rencontre aura lieu le 6 octobre à 19 h 30.

O.P.P.

Des membres de l'OPP de l'an passé, explique l'importance des tâches effectuées par les parents bénévoles de ce comité. Elle invite les gens à donner leur nom pour faire partie de ce comité ou d'appeler à l'école pour signifier leurs disponibilités.

Elle nous rappelle que les activités lucratives et/ou de décorations que le personnel n'aurait pas le temps d'effectuer, rendent la vie à l'école plus agréable aux enfants et aux employés et nous permettent de vivre ensemble les temps forts de l'année.

Les parents confirment la formation de l'OPP (organisme de participation des parents).

CE-0499-15

IL EST RÉSOLU, sur proposition de

madame Vanessa Gingras-Falardeau,

QUE la formation du comité de l'O.P.P. soit

maintenue considérant l'importance des activités qu'ils accomplissent pour l'école.

ADOPTÉE.

**CHOIX DE PHOTO
D'ÉCOLE (VOTE)**

Le directeur indique que les membres du conseil d'établissement ont suggéré que les parents de l'AGA puissent voter sur la photo de leur choix.

Celle ayant le plus grand nombre de votes étant celle retenue pour les photos scolaires.

Monsieur Picard a récupéré un vote par parent. Les résultats indiquent que Madame Karine Belzile, photo 1, a été celle la plus appréciée

CAFÉTÉRIA

Le directeur informe les parents que le menu de la cafétéria sera disponible dans la pochette de leur enfant et qu'ils doivent se présenter au service de garde pour remplir le contrat durant la période du 2 au 11 septembre prochain.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le directeur remercie les gens de leur implication et annonce la fermeture de l'assemblée générale.

CE-0500-15 IL EST RÉSOLU, sur proposition de
madame Yolaine Lavoie,
QUE l'assemblée soit levée.

Il est 10 h 15.

ADOPTÉE.

Michel Picard, directeur d'établissement